



Procès-verbal de la réunion du jeudi 3 juin 2021.

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 3 juin, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Dampierre-en-Bray à dix-huit heures, conformément à la convocation du 20 Mai 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 68 Pouvoirs : 9 votants : 77.

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Obé A.M. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Decoudre J. Martin T. Asselin F. Dury P. Odin M. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Baguet V. Blondé J. Godin J. Delenin A. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Coutard G. Lefebvre C. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gibaux M. Gilles M. Duflos J.Y. Devin R. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- E. Broux excusé, pouvoir à K. Buquet
- P. Dupuis excusée, pouvoir à P. Dury
- C. Morda excusée, pouvoir à T. Hermand
- J. Horcholle excusé, pouvoir à G. Galloo
- D. Billot excusé, pouvoir à J. Blondé
- J. Godin excusée, pouvoir à V. Baguet
- D. Camus excusé, pouvoir à E. Picard
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- C. Ducrocq excusé, pouvoir à D. Rouzé.

Secrétaire de séance : Y. Quesney.

M. le président débute la séance en demandant aux élus de bien vouloir respecter une minute de silence en hommage à Michel Lejeune, membre du bureau et délégué communautaire, et qui est décédé fin avril.

M. Picard remercie Sophie Petit, Maire de Dampierre-en-Bray pour son accueil dans la salle communale.

M. Picard précise qu'il sera attentif à ce que les débats communautaires ne soient pas la tribune de la campagne électorale des échéances départementales et régionales à venir (étant donné que plusieurs délégués communautaires sont candidats).

M. Picard souhaite la bienvenue à M. Marc Odin, délégué communautaire pour la ville de Forges-les-Eaux.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Présentation du C.R.T.E

M. Picard laisse la parole à Mme Grindel, directrice du P.E.T.R pour présenter le C.R.T.E

Le contrat de relance et de transition écologique (C.R.T.E) est un nouveau dispositif contractuel entre l'état et les territoires dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance. L'ambition pour

l'état est de mettre la transition écologique au cœur des projets de territoire, comme axe transversal et de mettre en cohérence l'ensemble des contractualisations existantes.

Le P.E.T.R du Pays de Bray porte l'élaboration du contrat de relance et de transition écologique à l'échelle des 3 communautés de communes. Ce contrat porte sur la période 2021-2026 et fera l'objet d'un engagement financier annuel de l'état.

Actuellement, pour 2021, 110 projets ont été identifiés. Le C.R.T.E sera validé en comité syndical du P.E.T.R le 7 juillet et sera signé par le Préfet le 13 juillet prochain.

Mme Grindel informe les élus qu'ils peuvent envoyer leur « fiche projet » si de nouveaux projets venaient à voir le jour dans leur commune.

Création de postes pour le centre de vaccination de Forges-les-Eaux

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à créer deux postes dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) sur 20 heures/hebdo pour une durée de 12 mois à compter du 11 mai 2021. Ces deux postes seront recrutés en C.A.E (contrat d'accompagnement à l'emploi) et bénéficieront de 80% d'aides financières de l'Etat. Il resterait à la charge de la C.C.4.R environ 6564€/an. Ce sont des postes de coordinateurs qui seront basés au centre de vaccination du Pays de Bray et de la Bresle situé à Forges-les-Eaux. Leur mission est de coordonner les bénévoles et d'établir les relances téléphoniques des rendez-vous.

Mme Lesueur relance l'appel à bénévoles, qui seront en nombre insuffisant à partir de la mi-juin.

Mme Buquet trouve dommage qu'il n'y ait pas eu un minimum de coordination entre les centres de vaccination actuels (qui fermeront prochainement) et celui de Forges. Pour les patients qui ont besoin d'une seconde dose de vaccin, ils doivent prendre rendez-vous eux-mêmes, il est préjudiciable que les anciens centres (comme celui de Croisy) ne puissent pas obtenir des rendez-vous dans la continuité.

Mme Legendre demande comment ça se passera si le centre ferme, alors que les personnes ont été recrutées pour un an.

M. Picard répond qu'il y aura une fin de contrat si le centre venait à fermer.

M. Mariette demande vers qui doivent se diriger les bénévoles.

M. Picard répond qu'ils doivent proposer leur bénévolat en rédigeant un mail à l'adresse suivante : volontariat.braybresle@gmail.com

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire délibère à la majorité, pour la création de ces deux postes, moins 4 abstentions de Mme Buquet, Mme Legendre, Mme Barthélémy et M. Lemercier.

Autorisation de signer une convention avec deux Com-Com pour le remboursement des dépenses du centre de vaccination et autorisation de demande de subvention

Il a été convenu avec les deux Com-Com voisines (Londinières et Bray Eawy) de partager les frais de fonctionnement du centre de vaccination. En effet, la C.C.4.R portera tous les frais de fonctionnement : frais de personnel, achat de matériel, de produits, de papier etc... et se fera rembourser par le biais d'une convention tripartite qui définira les modalités de remboursement à la CC4R. Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer cette convention et à

demander une subvention auprès de tout partenaire financier (A.R.S, état, Région, Département etc...).

M. Picard indique que le Département a fourni le papier et les ordinateurs.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Autorisation de signature des avenants pour les travaux de la Z.A de La Garenne à Gournay-en-Bray

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer des avenants pour les travaux supplémentaires sur la Z.A de la Garenne à Gournay en Bray. Ces avenants ont été présentés à la C.A.O le 11 mai dernier, les membres ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Ces avenants concernent les 3 lots pour un montant total de 49 562,54€, soit 13,04% du marché initial portant le montant final à 429 566,74€. Ces avenants concernent :

- Pour le lot 1 : réalisation d'un fossé de dévoiement d'eau pluviale, prolongation d'un trottoir, mise en place d'un drain pluvial et ajout d'un branchement d'eau usée en supplément.
- Pour le lot 2 : ajout d'un branchement A.E.P
- Pour le lot 3 : modification des matériaux entre la consultation et la réalisation du chantier.

M. Picard indique que les opérations de pré réception sont faites et que la route devrait être ouverte définitivement d'ici fin juin.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le bâtiment Unifiltr' et demande de subvention auprès des différents financeurs.

Le rapport d'analyse des offres a été transmis aux délégués en même temps que la convocation. Il précise que la C.A.O qui s'est tenue le 11 mai dernier a décidé à l'unanimité de retenir le groupement C+O IDF ARCHITECTES (basé à Issy les Moulineaux) qui est classé en 1^{ère} position pour :

-Un montant total de 72 400 € HT : pour la tranche ferme 12 420 €, la tranche conditionnelle 1 pour 29 990 € et la tranche conditionnelle 2 pour 29 990 €.

-Un délai TOTAL de 16 semaines d'études jusqu'aux travaux (Diag = 4 semaines, APS/APD = 6 semaines et PRO/DCE = 6 semaines).

Une délibération doit être prise pour acter la décision de la C.A.O et pour établir les demandes de subvention auprès de l'Etat, la Région et le Département.

M. Gaillon pense que le problème a été pris à l'envers, puisqu'il est décidé de recruter un maître d'œuvre alors que le bâtiment n'est pas encore acheté.

M. Picard répond que le maître d'œuvre a été recruté justement pour présenter le diagnostic du bâtiment (tranche ferme) pour permettre aux élus de prendre une décision et d'autoriser, ou non, la signature définitive de l'acte de vente. Si le bâtiment est acheté, (décision lors du conseil du 8 juillet), les tranches conditionnelles seront actées et les études lancées.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Tarification de la taxe de séjour 2022.

M. Picard laisse la parole à Mme Lesueur qui informe les élus qu'une délibération doit être prise pour arrêter les tarifs de la taxe de séjour 2022. Cette décision doit intervenir avant le 30 juin 2021, pour être effective au 1^{er} janvier 2022.

Il est proposé de reporter les tarifs de 2021, qui sont :

Palaces	4,00
Hôtel, résidence ou meublé de tourisme 5 étoiles	2,50
Hôtel, résidence ou meublé de tourisme 4 étoiles	2,00
Hôtel, résidence ou meublé de tourisme 3 étoiles	1,50
Hôtel, résidence ou meublé de tourisme 2 étoiles, village vacances 4 et 5 étoiles	0,90
Hôtel, résidence ou meublé de tourisme 1 étoile, village vacances 1, 2 et 3 étoiles. Chambre d'hôtes et auberge collective.	0,80
Terrains de camping et terrain de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures	0,60
Terrains de camping et terrain de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20
Terrains de camping et terrain de caravanage non classé ou en attente de classement	0,20

Tarif appliqué par adulte et par nuitée.

Le conseil communautaire doit délibérer pour :

- Décider d'appliquer le taux de 5% pour les hébergements non classés ou en attente de classement, avec un maximum de 2,30€.
- Définir la période sur laquelle la taxe sera due : du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- Déterminer la période de collecte du recouvrement de la taxe au semestre soit :
 - Du 1^{er} janvier au 30 juin : recouvrement début juillet
 - Du 1^{er} juillet au 31 décembre : recouvrement début janvier.
- Définir le montant du loyer maximal en dessous duquel la taxe n'est pas due : 1 €/nuitée.
- Les personnes exonérées sont celles expressément fixées par l'article L. 2333-31 du C.G.C.T.

Mme Buquet demande ce qu'est un hébergement non classé.

Mme Lesueur répond qu'il s'agit des Air BnB, ou des chambres d'hôtes ou gîtes en attente de classement.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Demandes de subvention.

Deux demandes de subvention ont été adressées dernièrement à la C.C.4.R.

- La 1^{ère} concerne l'école de musique de La Feuillie (E.M.M.A.) qui fait une demande pour 5000€ sur 2021 (montant identique à 2020), cette association dispense des cours de guitare, piano, batterie, saxophone, flûte à bec et solfège sur la commune de La Feuillie. 19 élèves participent à ces cours.

Le conseil délibère à la majorité moins une abstention de Mme Devillerval.

- La seconde demande concerne l'association Rythm'n Show basée à Rouen.

Cette association (sous la direction de Frédéric Lemarié) va prochainement organiser un projet culturel territorial. Il s'agit du montage de 5 clips vidéo qui se dérouleront à :

- L'espace de Forges qui retrace ce qui peut se passer dans la loge des artistes avant le spectacle.
- Au cinéma de Gournay qui retrace le monde des années Chaplin
- Au théâtre de Neufchâtel en partenariat avec une classe primaire, chant et danses sur un refrain dans l'esprit d'un flash mob.
- Aux Grandes ventes, où l'on retrouvera un élève devenu artiste accompagné par l'orchestre « les Andrews » sur des images bucoliques du Bray Eawy.
- A Saint-Saëns, avec une animation de rue, artistes et habitants danseront en compagnie d'une chorégraphe.

Le budget total de cette animation s'élève à 35 950€. Ce projet est financé par le département, la Com Com du Bray Eawy, les 5 communes concernées. Pour la CC4R, l'association demande une aide financière de 4000€.

Mme Legendre demande le montant des subventions attribuées par les autres collectivités

M. Picard répond que les montants suivants seront attribués :

- Forges les Eaux : 2000€
- Gournay en Bray : 2000€
- Saint Saëns : 2000€
- les Grandes Ventes : 2000€
- Neufchâtel en Bray : 2000€
- la CDC du Bray Eawy : 4000€
- le Département de Seine-Maritime : 4000€.

M. Cosquer demande où seront diffusées ces manifestations.

M. Picard répond que ces manifestations seront diffusées sur les réseaux sociaux, sur France 3 Normandie, sur la chaîne Normande et dans les communes où ils interviendront.

Le conseil délibère à la majorité moins deux abstentions de Mme Devillerval et M. Bos.

Désignation de délégués

Suite au décès de M. Lejeune, la Com-Com doit désigner parmi ses membres des délégués pour siéger dans les différentes commissions et collectivités suivantes :

- 1 délégué titulaire à la commission d'appel d'offres de la C.C.4.R.
- 1 membre du bureau de la C.C.4.R.
- 1 délégué titulaire au S.M.E.A.E de l'Epte (Ex S.I.E.A.E)
- 1 délégué titulaire au S.M.B.E de l'Epte (Ex S.I.I.V.E)

Election d'un délégué à la C.A.O de la CC4R.

Mme Elie C. et M. Dion P. sont désignés assesseurs.

Sont Candidats :

- Christine Lesueur
- Yves Quesney

Après vote à bulletin secret, le président annonce les résultats suivants :

Votants : 77
Blanc ou nul : 2
Exprimés : 75
Majorité absolue : 38.

Ont obtenu :

Christine Lesueur : 32
Yves Quesney : 43

M. Yves Quesney est élu au 1^{er} tour, délégué titulaire de la C.A.O. de la CC4R.

Election d'un membre du bureau de la C.C.4.R :

Sont Candidats :

- Florence Legendre
- Marc Odin
- Francis Bourguignon.

Après vote à bulletin secret, le président annonce les résultats suivants :

Votants : 77
Blanc ou nul : 2
Exprimés : 75
Majorité absolue : 38.

Ont obtenu :

Florence Legendre : 15
Marc Odin : 3
Francis Bourguignon : 57.

M. Francis Bourguignon est élu au 1^{er} tour, membre du bureau de la CC4R.

Election d'un délégué titulaire au S.M.E.A.E de l'Epte.

Sont Candidats :

- Christine Lesueur
- Jean-Noël Canu

Après vote à bulletin secret, le président annonce les résultats suivants :

Votants : 77
Blanc ou nul : 1
Exprimés : 76
Majorité absolue : 39.

Ont obtenu :

Christine Lesueur : 28

Jean-Noël Canu : 48

M. Jean-Noël Canu est élu au 1^{er} tour, délégué titulaire pour siéger au S.M.E.A.E de l'Epte

Election d'un délégué au S.M.B.E de l'Epte

M. Eric Picard est le seul candidat et est élu à l'unanimité par le conseil communautaire.

Informations et questions diverses

- Prochain conseil communautaire :

Le prochain communautaire se déroulera le jeudi 8 juillet à La Haye.

- Planning des prochaines réunions :

M. Picard informe les élus que le planning des réunions du second semestre sera adressé prochainement. Il demande aux élus l'accord de maintenir les réunions à 18h. M. Mariette et M. Cosquer pensent que 18h est un peu tôt pour eux, par rapport à leur activité professionnelle. M. Picard arrête donc l'horaire de 18h30 pour les prochains conseils, sauf exception.

M. Odin demande s'il peut intégrer des commissions.

M. Picard lui répond qu'il peut s'inscrire dans les commissions, en se rapprochant du secrétariat.

M. Picard informe les élus qu'il a reçu un appel du centre de vaccination de Gisors, qui est doté de dose de vaccin Pfizer en grand nombre et qu'il est possible d'avoir un RDV rapidement.

M. Picard laisse la parole à M. Nottias qui informe les élus que les jours de collecte des déchets ménagers vont être modifiés, dans certaines communes, à partir du 1^{er} juillet, suite au changement d'attributaire du marché. 11 communes vont avoir un changement dans le ramassage des O.M.R et 19 pour les recyclables dont 3 communes qui auront un changement des deux collectes. Des flyers vont être distribués aux communes pour boitage, dans la seconde quinzaine de juin. Un courrier va être adressé à chaque mairie. Certaines rues de communes vont changer alors que la commune ne changera pas, les administrés vont recevoir un courrier personnalisé pour les avertir.

M. Picard demande l'indulgence de tous pour le déroulement des premiers jours de la collecte. La communication sera faite, mais il faudra un minimum de patience au départ.

M. Picard laisse la parole à Mme Elie qui indique que les communes qui possèdent un centre de loisirs se sont rencontrées pour échanger sur le sujet le 23 avril. Ces communes sont d'accord pour l'étude d'un transfert de la compétence. Suite à cet accord, le recrutement a été lancé, deux candidats ont été reçus et la mission pourrait commencer rapidement.

Mme Obé demande quel était le profil recherché.

Mme Elie répond qu'il s'agit d'une catégorie A, doté d'un Master avec des connaissances territoriales puisque l'objectif du poste est de pouvoir proposer différents scénarios pour la reprise de la compétence, avec étude, proposition et présentation devant les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

